



GRAND CONSEIL

Postulat - 24_POS_52 - Alette Rey-Marion et consorts - Mesures visant à créer des liens entre le public et les entreprises

Texte déposé :

Mesure (s) visant à créer des liens entre le « public » et les entreprises afin de faciliter l'accès de places de stages et à la formation professionnelle pour les jeunes au sortir de l'école obligatoire.

Constats :

1.-La proportion des jeunes en fin de scolarité obligatoire qui choisissent directement la voie de l'apprentissage (voie duale) est en diminution depuis de nombreuses années bien qu'un gros effort soit entrepris mais avec peu de résultats à ce jour sur le terrain.

Cette situation est très préoccupante et problématique en termes de finances publiques (le canton finance des parcours non certifiants en transition et parfois durant quelques années de gymnase avant un démarrage en formation professionnelle). Elle l'est également en matière de besoin des entreprises en main d'œuvre qualifiée dans d'innombrables domaines professionnels.

2.-Les personnes qui influencent le plus les jeunes dans leur choix des filières de formation sont souvent les parents et les enseignants. Ces deux publics sont de plus en plus éloignés du monde professionnel régional et n'ont, de manière générale, pas les connaissances suffisantes pour rassurer et orienter les jeunes dans les filières AFP (Attestation Fédérale de formation professionnelle) et CFC (Certificat Fédéral de capacité). La distance évoquée vient en partie du fait que les entreprises ne soient plus visibles au cœur des villages et des villes, ainsi le contact est partiellement rompu.

3.-Les mesures prises ces dernières années par le canton de VD sont à priori de bonnes mesures mais n'ont eu que l'effet de ralentir la perte de vitesse évoquée au point 1.

En effet, jadis les contacts entre habitants et professionnels (entreprises) étaient fréquents. Les petites PME étaient visibles le matin et le soir lors de chargements et déchargements de matériel devant les portes de l'entreprise. Les jeunes et leurs parents pouvaient échanger avec les entreprises régionales et le contact était aisé.

Lorsqu'un jeune cherchait une place de stage, un réseau existait entre entreprises de la région et les parents, le contact était plus facile. Certes les jeunes ne choisissaient pas un métier parmi les 200 existants mais ils choisissaient une entreprise qui pouvait leur proposer une formation proche de la maison, dans un cadre sécurisant et connu. Cette manière de fonctionner était certainement rassurante pour les jeunes et les parents.

Cette demande ne vise pas à recréer un environnement ressemblant à la situation d'hier. Le fait que les entreprises aient trouvé leurs places en périphérie des villes est une bonne chose. L'évolution de la

société que l'on connaît depuis quelques années complexifie certains contacts directs entre le public, les jeunes et les entreprises.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de mettre en place une mesure de grande ampleur visant à créer des liens entre les élèves du cycle 3, leur parent et les entreprises afin de faciliter l'accès aux places de stages et à la formation professionnelle pour les jeunes au sortir de l'école obligatoire.

Voici un exemple ou une proposition de mesure « gagnant-gagnant »

La création d'une ou deux journées cantonales « Portes ouvertes ». Si les élèves de l'école obligatoire peuvent (doivent) sortir de l'établissement avec leurs enseignants afin d'aller à la rencontre des entreprises de la région (par petit groupe, proche de l'école) ils pourraient découvrir l'incroyable écosystème du monde professionnel de leur région. Les liens créés lors de ces journées leur permettraient également de faciliter les démarches pour trouver une place de stage et ou d'apprentissage.

Nous pourrions imaginer deux jours, soit le vendredi avec les écoles et le samedi, plus librement avec les parents.

Pour les entreprises, ces journées seraient l'occasion de rappeler leur présence sur le marché et éventuellement de décrocher des mandats. De plus, c'est pour ces entreprises, l'opportunité de signer un contrat d'apprentissage avec une ou un jeune de la région sans passer par un processus de recrutement chronophage.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Aurélien Demaurex (V'L)
2. Bernard Nicod (PLR)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Cédric Echenard (SOC)
5. Cédric Weissert (UDC)
6. Céline Baux (UDC)
7. Cendrine Cachemaille (SOC)
8. Circé Fuchs (V'L)
9. David Raedler (VER)
10. Denis Dumartheray (UDC)
11. Fabrice Tanner (UDC)
12. Géraldine Dubuis (VER)
13. Isabelle Freymond (IND)

14. Jean-Louis Radice (V'L)
15. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
16. Kilian Duggan (VER)
17. Laurence Cretegy (PLR)
18. Laurent Balsiger (SOC)
19. Marc Vuilleumier (EP)
20. Nicolas Bolay (UDC)
21. Nicolas Glauser (UDC)
22. Olivier Agassis (UDC)
23. Oscar Cherbuin (V'L)
24. Patricia Spack Isenrich (SOC)
25. Philippe Germain (PLR)
26. Pierre Zwahlen (VER)
27. Romain Belotti (UDC)
28. Sandra Pasquier (SOC)
29. Sébastien Humbert (V'L)
30. Sergei Aschwanden (PLR)
31. Stéphane Jordan (UDC)
32. Thierry Schneiter (PLR)
33. Valérie Zonca (VER)
34. Vincent Bonvin (VER)